

DONS DEPUIS UN PAYS EUROPEEN – CONTACT ET PROCEDURE PAR PAYS
--

La Fondation Supélec offre désormais la possibilité aux Supélec résidents à l'étranger, dans certains pays européens, de bénéficier des avantages fiscaux du pays de résidence en donnant à la Fondation Supélec.

En partenariat avec les Fondations de la liste agréée par le système "Transnational Giving Europe" (TGE), la Fondation Supélec est habilitée à recevoir des dons déductibles dans le pays de résidence.

Faire un don: une démarche simple et avantageuse

1. Envoyer un email à la Fondation Supélec pour prévenir de la promesse de don : fondation@supelec.fr

2. Adressez votre don à la Fondation de votre pays, partenaire du TGE avec qui la Fondation Supélec a un accord.

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don

Consulter la liste des contacts des Fondations partenaires ci-dessous.

3. La Fondation partenaire de votre pays de résidence émet et vous adresse votre reçu fiscal.

4. Votre don nous est ensuite transmis et la Fondation Supélec vous adresse un courrier de remerciements.

POLAND

Contacts – Foundation for Poland

ul. Narbutta 20/33

02-541 Warsaw

Poland

Tel.: +48-22-54 25 880

Website: <http://www.fdp.org.pl>

Contact name:

Agnieszka Sawczuk - a.sawczuk@fdp.org.pl - +48 22 542 58 91

Justyna Blinowska - j.blinowska@fdp.org.pl - +48 22 542 58 80

Polish donors can make their donations on following account:

Account holder: Fundacja dla Polski (Foundation for Poland)

Bank: BRE Bank

Address: 20-33, Ul. Narbutta, 02-541 Warszawa

Bank account: 17 1140 1010 0000 5294 4600 1020

IBAN: PL17 1140 1010 0000 5294 4600 1020

BIC/SWIFT: BRE X PL PW,

By mentioning TGE – Fondation Supélec – France

Contact Fondation Supélec

Marie-Christine.milleret@supelec.fr - + 33 1 69 85 12 74

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don